



**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 JANVIER 2020**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20  
Courriel : [mairie@sevrier.fr](mailto:mairie@sevrier.fr)

-----

L'an deux mille vingt, le vingt-sept janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. FALCONNET Georges, Mme PRIEUR-DREVON Agnès, M. LYONNAZ Bruno, Mme BERTRAND Anne-Marie, M. VANHELMON Yves, Mme POINTET Martine, Mme ARRAULT Marie-Pierre, M. BARAN Gabin, Mme BLAND Héléne, M. CHEDECAL Sylvain, M. DELOBEL Gérard, Mme GENOT Marie, Mme GLABAY Guénaële, Mme GODART Sylviane, Mme GURRET-BAGGIO Alice, M. METRAL-BOFFOD Michel, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, M. FONTAINE Bernard, Mme TALIN Dominique, M. COLLENOT André, Mme DEPLAIX Doris.

**ABSENTS OU EXCUSÉS** :

Mme MALAPLATE Christina, M. DUMOLARD Damien, M. FLANDIN David, M. PARIS Yves, Mme FALCONNET Sandrine.

**PROCURATIONS** :

Mme MALAPLATE Christina donne pouvoir à Mme PRIEUR-DREVON Agnès.  
M. DUMOLARD Damien donne pouvoir à M. LYONNAZ Bruno,  
M. FLANDIN David donne pouvoir à Mme Guénaële GLABAY,  
Mme FALCONNET Sandrine donne pouvoir à Mme TALIN Dominique.

M. BARAN Gabin a été élu secrétaire de séance.

-----

**Approbation du PV de la séance publique du Conseil Municipal du 16 décembre 2019.**

**ADOpte à l'unanimité.**

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

**FINANCES** :

- **Rapport d'orientations budgétaires 2020**
- **Fiscalité 2020**
- **Demande de subvention au titre du CDAS**
- **Garantie d'emprunts Haute-Savoie Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**
- **Refinancement de prêts avec la SFIL**

- Subvention exceptionnelle pour la ville du Teil en Ardèche
- Tarifs d'occupation 'Villa du Prieuré'

#### PERSONNEL :

- Emplois saisonniers 2020
- Gratification à un agent dans le cadre d'un départ à la retraite

#### BAUX-FONCIER :

- Avenant au bail de la Maison Charles Longet

- Questions diverses



#### FINANCES :

- Rapport d'orientations budgétaires 2020

Rappelant les dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », et conformément à l'article 19 du règlement du Conseil municipal précisant les conditions dans lesquelles se déroule ce débat,

Entendu l'exposé de M. FALCONNET Georges, Adjoint au Maire en charge des Finances, les membres du Conseil municipal ayant débattu de certains points, (et notamment sur le projet de gymnase à Saint-Jorioz dans le cadre de l'entente intercommunale. Il a bien été précisé que les sommes provisionnées au titre du BP 2020 le sont au titre des études et n'engage en rien la commune de Sevrier sur la réalisation de cet équipement qui dépendra du résultat de l'étude de projet en cours.

Ont **ATTESTÉ** à l'unanimité des membres présents et représentés de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires **2020**.

- Fiscalité 2020

Considérant les orientations du budget communal pour l'exercice **2020** qui ont été exposées, après avis de la commission des finances en date du **16 janvier 2020**, et après avoir rappelé :

- Les dispositions législatives contenues dans la Loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, et notamment que le pouvoir de taux sur la taxe d'habitation a été gelé, et ce taux de TH ne peut être modifié, et que mécaniquement cette année, la variation du taux de taxe d'habitation étant le point de repère, le taux de taxe foncière sur le foncier non bâti n'est modifiable qu'à la baisse,
- Les propositions de cette commission qui sont de geler les taux communaux à leur niveau de **2019**,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé d'accepter la proposition de la commission finances et donc de maintenir les taux de fiscalité directe, soit :

Taxe Habitation	<b>11.92 %</b>
Foncière Bâti	<b>13.03 %</b>
Foncière Non Bâti	<b>57.64 %</b>

- Demande de subvention au titre du CDAS

Le conseil municipal a décidé de solliciter ce fond départemental dans le cadre du programme d'aménagement des espaces publics du centre, et dont le montant prévisionnel pour cette troisième

tranche des travaux est estimé à 551 000 € HT (maitrise d'œuvre compris). Le montant de l'aide sollicitée est de 50 000 €.

#### • **Garantie d'emprunts Haute-Savoie Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**

Le Conseil municipal a décidé d'accorder sa garantie d'emprunt à l'OPH de la Haute Savoie pour l'acquisition en VEFA de 12 logements de l'opération « La Liaz », suite aux emprunts contractés par ce dernier auprès de la caisse des dépôts et consignations : la garantie d'emprunt porte sur différents prêts pour un montant total de 1 471 442 euros.

#### • **Refinancement de prêts avec la SFIL**

Il a été rappelé en préambule que par délibération du 14 avril 2014, le conseil municipal avait accordé au maire certaines délégations et parmi celles-ci, celle correspondant au 3ème alinéa de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales. Cependant, et afin de sécuriser le cadre juridique de cette opération de refinancement proposée par la SFIL, le Conseil municipal a autorisé le Maire à refinancer deux prêts pour un montant total de 4 686 071,47 EUR, ce montant intégrant l'indemnité compensatrice dérogatoire.

#### • **Subvention exceptionnelle pour la ville du Teil en Ardèche**

Le conseil municipal de Sevrier a décidé de répondre à l'appel de l'Association des Maires de France pour venir en aide à la commune du Teil, durement touchée par un séisme en novembre dernier. Une subvention exceptionnelle de 1 000 € a été accordée.

#### • **Tarifs d'occupation 'Villa du Prieuré'**

M. Le Maire a fait une proposition de prix, d'un montant de 500 €, comme base de référence. Il reste cependant à déterminer plusieurs paramètres et en particulier répondre aux interrogations suivantes :

- Détermination d'un tarif pour les 'extérieurs' différent de celui appliqué aux Sevriolains ?
- Définir les modalités de la cohabitation entre l'utilisation des salles et celle du Parc du Prieuré ?

M. LYONNAZ s'est également interrogé sur la salle de l'Harmonie et sa location potentielle et si on devait envisager ou pas la location pour des usages commerciaux.

Aussi, et après en avoir délibéré, et suite à ces interrogations, il a été convenu d'établir un groupe de travail avec les membres du conseil municipal suivants : Dominique TALIN, Andrée COLLENOT, Gérard DELOBEL, Yves VANHELMON, Michel METRAL, Helene BLAND, Valérie BONNEFOY VERNAY, Bruno LYONNAZ et Agnès PRIEUR-DEVRON. Ce groupe devra faire des propositions au Conseil municipal.

Le groupe de travail se réunira lors d'une première session le lundi 3 février à 20h00.

### **PERSONNEL :**

#### • **Emplois saisonniers 2020**

Rappelant que chaque année il est nécessaire de renforcer certaines équipes au sein de différents services communaux par l'embauche de personnel saisonnier, le Conseil municipal a procédé à la création des emplois correspondants au sein des services techniques, de la plage et de la police municipale (voirie espaces verts, nettoyage plage, Surveillant de baignade, ASVP).

• **Gratification à un agent dans le cadre d'un départ à la retraite**

Le Conseil municipal a décidé d'octroyer une gratification à un agent communal parti à la retraite ayant exercé 44 ans au sein des services de Sevrier.

**BAUX-FONCIER :**

• **Avenant au bail de la Maison Charles Longet**

Il a été précisé que dans le cadre de l'évolution du plan d'aménagement d'ensemble du Centre de Sevrier, le devenir de la Maison Charles Longet doit faire l'objet de négociations avec le Diocèse, tenant compte à la fois des intérêts de l'association mais aussi des orientations d'aménagement que la municipalité souhaitera mettre en œuvre sur ce secteur et de la définition des usages associatif et commercial de la Villa du Prieuré. Dans cette attente, et après concertation avec la Paroisse, le Conseil municipal a décidé de proroger le bail actuel jusqu'au 30 juin 2020.

• **Questions diverses**

**Personnel de la crèche :** M. Bernard FONTAINE a souhaité rendre hommage au personnel de la crèche pour leur organisation de la Fête de Noël. M. Le Maire a voulu s'associer à cet hommage, et a rappelé à cette occasion que le projet d'une nouvelle crèche était en cours d'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 21 h 57.

SEVRIER, le 03 février 2020

LE MAIRE,

Jacques REY

